



Un partenariat :

HOME MOTION by

somfy



Placez votre entreprise
sous bonne protection

40,€99^{(1) HT}
par mois
abonnement avec engagement 36 mois

La Télésurveillance de l'entreprise

En partenariat avec Securitas Alert Services, N°1 mondial de la sécurité, nous vous apportons un service global sûr et fiable intégrant l'installation du matériel et le service de télésurveillance de votre entreprise avec **PROGUARD⁽¹⁾ 500 Somfy**. C'est pour vous la garantie de la Sécurité de vos locaux professionnels en toute sérénité...

Le pack PROGUARD 500 Somfy comprend :

VOTRE SERVICE DE TÉLÉSURVEILLANCE
AVEC LE LEADER
DE LA SÉCURITÉ !

40€99^{HT}
par mois



UN MATÉRIEL QUI
VOUS APPARTIENT !

1€^{HT}
seulement !

~~142€52^{HT}~~



Risques gérés

- Détection de fumée
- Alarme intrusion
- Alerte anti-sabotage de l'alarme
- Appel d'urgence / agression

Traitement des risques

- Prise en charge de l'alarme par un opérateur de télésurveillance⁽²⁾
- Alerte SMS à votre 1^{ère} personne contact



Matériel : Protexial io

- 1 centrale / transmetteur raccordée à la station de télésurveillance
- 1 clavier LCD à large écran
- 1 détecteur de mouvements
- 1 détecteur d'ouverture
- 1 sirène intérieure puissante
- 1 badge pour activer/désactiver facilement l'alarme

Votre installation et la mise en service sont réalisées par un professionnel ! ⁽²⁾

contact@velarium.fr
04 91 78 08 02

Velarium
STORES & FERMETURES

(1) Offre valable uniquement pour la souscription d'un contrat Proguard 500 comprenant l'abonnement télésurveillance 36 mois, le matériel Protexial io et la mise en service.

(2) Pour toute souscription d'un contrat d'abonnement de télésurveillance Proguard 500 à 40,99 € HT/mois (durée initiale du contrat de 36 mois) : forfait installation et mise en service de 298,99 € HT, Frais d'activation 60 € HT et matériel Protexial io pour 1 € HT.

(3) Intervention sur alarme en option.

Conformément à l'article 52 de la loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificatives pour 2011, toutes les prestations de services d'activités prises de sécurité (hors vente de système d'alarmes, prestations d'installation et de maintenance de matériel) sont soumises à une taxe de 0,5% sur le montant hors taxe des ventes. Cette taxe n'est pas incluse dans les prix affichés.